
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 11 septembre 2013 à 19 h
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Maire
M. Sammy Forcillo, conseiller du district de Peter-McGill
M. Pierre Mainville, conseiller du district de Sainte-Marie
M. François Robillard, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Véronique Fournier, conseillère désignée
M. Richard Bergeron, conseiller désigné

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement
Me Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme France Labrecque, secrétaire-recherchiste
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications
M. Daniel Gervais, commandant du poste 12 du Service de police
M. Stéphane Plourde, commandant du poste 20 du Service de police
M. Vincent Richer, commandant du poste 22 du Service de police
M. Miguel Alston, lieutenant au poste 12 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 83, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

- 405, rue de la Concorde : aucune intervention
- 1440, rue De la Montagne : aucune intervention
- 99999, rue Saint-Urbain (entre les rues Sainte-Catherine Ouest et De Maisonneuve Ouest) : aucune intervention
- 2633, rue Ontario Est : aucune intervention
- croisement des rues de la Porte-de-Québec et Saint-André (Solano) : aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 405, rue de la Concorde : aucune intervention
 - 166-174, rue Sainte-Catherine : aucune intervention
 - 1601, avenue De Lorimier : aucune intervention
 - 1225, rue Saint-Dominique : aucune intervention
-

CA13 240456

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013 en retirant les dossiers suivants :

- 20.19 Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 848 031 \$ à Les Excavations super inc., pour l'aménagement de la place Joseph-Venne (était provisoirement le parc Gédéon-Ouimet) et autoriser une dépense maximale de 994 049,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-020 - 1 seul soumissionnaire);
- 20.20 Autoriser une affectation de surplus et une dépense de 60 099,73 \$ à Géophase inc. pour l'élimination et le traitement de sols contaminés durant la phase de réalisation des travaux de l'aménagement de la place Joseph-Venne, conformément à l'entente-cadre 647409 (CG11 0193).

Le conseiller Richard Bergeron était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA13 240457

Période de questions du public - durée – fixation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 05.

Le conseiller Richard Bergeron était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1132701008

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Chitu Okoli

- Travaux à l'Hôpital Saint-Luc après 20 h

Monsieur Guy Bilodeau

- Parc Raymond-Blain : chiens sans laisse

Madame Hélène Poussard

- 1475, boul. René-Lévesque : Travaux et certificat d'occupation

Madame Célyne Moo-Sang

- Parc Percy-Walters

Monsieur Nicholas Zerbisias

- Ajout de places de stationnement (SRRR) rue Amherst

Madame Lise Béland

- Remerciements

- Demande du mobilier urbain de couleur

- Suivi sur les toilettes publiques

Monsieur Jacques Larin

- Projet d'un refuge pour chiens et chats itinérants

- Résolution anti-laïcité

Madame Bella Betito

- Dossier 11-231803 : suivi

Madame Danielle Gervais

- Infiltration d'eau au 1250, avenue des Pins Ouest

- Permis de stationnement temporaire durant les travaux

Monsieur Eugène Raymond

- Parc Raymond-Blain

CA13 240458

Période de questions du public – prolongation

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1132701008

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Jean-Michel Fontaine
- Bar et auberge de jeunesse au 1245 Saint-André
- Construction hors norme Muz Condo
- Feux de signalisation

Madame Diane Mercier
- Parc Percy-Walters

Monsieur Claude Rondeau
- Rue Saint-Timothée : chemin ondulé

Madame Lise Fortier
- Aménagement du parc Campbell

Madame Patricia Nowakowska
- Parc Percy-Walters

CA13 240459

Période de questions du public – prolongation

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Sammy Forcillo

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1132701008

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Marc Charette
- 1475, boul. René-Lévesque : Travaux et certificat d'occupation

Monsieur Jacques Campeau
- Infiltration d'eau au 1250, avenue des Pins Ouest

Monsieur Michel Benoit
- Rôle d'évaluation

Monsieur Gaétan Roberge

- Fonds de compensation en logement social

Monsieur Hani Macramallah

- Infiltration d'eau au 1250, avenue des Pins Ouest

Lucien Gobeil

- Agrandissement des bâtiments aux 419-437, Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier

Madame Joanna Avianitis

- 375^e de Montréal

Monsieur Robert Hajaly

- Site des Franciscains

- Parc Rutherford

CA13 240460

Période de questions du public – prolongation

Attendu qu'à 21 h 05, il reste des personnes qui n'ont pas été entendues :

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par François Robillard

De prolonger la période de questions du public afin que soit entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1132701008

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Sylvie Pilon

- Opposition à la condition de l'avis favorable du CCU à la demande de permis 3000674760

Monsieur Larry Cohen

- Parc Percy-Walters

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 21 h 35. Les 25 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait entre autres, aux points suivants :

- Parc à chiens Lucien-L'Allier
- Nettoyage du boisée du parc Percy-Walters
- Dos d'âne face au parc Julia-Drummond
- Projet du Square Cabot
- 1518, rue Cedars : peu de vignette à l'est de l'Hôpital général
- Intérêts métropolitains et locaux de Ville-Marie : gouvernance

Les interventions du conseiller Pierre Mainville ont trait entre autres, aux points suivants :

- Parc Olivier-Robert
- Parc Stewart : aménagement de la patinoire
- Dotation de Ville-Marie pour les infrastructures

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

- Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 17 juin 2013 concernant la résolution CA13 240365 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie – Motion concernant le parc Bellerive et ses abords

CA13 240461

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.16.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240462

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 juin 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1132701084

CA13 240463

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juillet 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1132701089

CA13 240464

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juillet 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1132701085

CA13 240465

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1132701090

CA13 240466

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 août 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.12 1132701095

CA13 240467

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.13 1132701096

CA13 240468

Prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement - Agrandissement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement - Agrandissement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

10.14 1132701104

CA13 240469

Prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement - Formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement - Formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs.

Adoptée à l'unanimité.

10.15 1132701103

CA13 240470

Prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement - Construction d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté à l'angle des rues de la Concorde et Burke

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement - Construction d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté à l'angle des rues de la Concorde et Burke.

Adoptée à l'unanimité.

10.16 1132701102

CA13 240471

Fixer la date du scrutin référendaire relatif à la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs et définir la question référendaire

Attendu que l'arrondissement doit tenir un scrutin référendaire sur la requête pour la formation de la « Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs »;

Attendu que le secrétaire d'arrondissement devra recruter le personnel compétent nécessaire à la préparation et à la tenue du scrutin référendaire :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

De fixer la date du scrutin référendaire relatif à la requête portant sur la formation de la « Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs » le dimanche 29 septembre 2013.

De définir comme suit la question référendaire : « Approuvez-vous la requête sur la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs? ».

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1132701099

CA13 240472

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240473

Approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre du Marché Casse-Noisette pour l'édition 2013 et accorder une contribution de 7 500 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la convention avec les Grands Ballets Canadiens de Montréal dans le cadre du Marché Casse-Noisette pour l'édition 2013;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 7 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 CTA1136255008

CA13 240474

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 août 2014, avec le Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation de la phase II du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au Square Cabot » et accorder une contribution de 64 374 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2014, avec le Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour la réalisation de la phase II du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 64 374 \$;

D'affecter une somme de 64 374 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 CTA1133405001

CA13 240475

Approuver la convention avec la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie, se terminant le 31 décembre 2013, pour l'achat d'équipements nécessaires à l'aménagement d'un local pour jeunes, et accorder une contribution de 4 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2013, avec la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie pour l'achat d'équipements nécessaires à l'aménagement d'un local pour jeunes;

D'accorder, à cette fin, à même le Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social pour l'année 2013, une contribution de 4 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 CTA1130173006

CA13 240476

Approuver la convention avec le Groupe Harmonie, se terminant le 31 décembre 2013, pour la réalisation du « Bottin des ressources pour aînés » et accorder une contribution de 3 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2013, avec le Groupe Harmonie pour la réalisation du « Bottin des ressources pour aînés »;

D'accorder, à cette fin, à même le Fonds de soutien aux OBNL œuvrant en sports, loisirs et développement social pour l'année 2013, une contribution de 3 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 CTA1130173005

CA13 240477

Modifier la résolution CA13 240308 afin d'approuver la convention modifiée avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec et d'augmenter le contrat à 56 267 \$ afin de prolonger le projet pilote jusqu'au 3 novembre 2013

Attendu que la résolution CA13 240308, adoptée par le conseil d'arrondissement du 11 juin 2013, accordait un contrat de services professionnels de 48 000 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour coordonner la mise en oeuvre du projet pilote de cuisine de rue;

Attendu que l'arrondissement désire prolonger le projet pilote jusqu'au 3 novembre 2013 :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De modifier la résolution CA13 240308 afin d'approuver la modification à la convention avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec;

D'augmenter le contrat à 56 267 \$;

D'autoriser, à cette fin, une contribution additionnelle de 8 267 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 CTA1130519012

CA13 240478

Approuver les conventions avec deux organismes dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie et accorder des contributions totalisant 25 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver les conventions avec deux organismes dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ aux Voies Culturelles des Faubourgs;
- 20 000 \$ à la Maison du développement durable.

D'imputer cette dépense totale de 25 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 CTA1132840026

CA13 240479

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 8 500 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, à la demande du maire Laurent Blanchard, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 2 500 \$ à Le Sac à Dos;
- 2 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 1 000 \$ à Méta d'Âme;

D'imputer cette dépense totale de 8 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 CTA1132701097

CA13 240480

Modifier la résolution CA13 240229 afin d'annuler la contribution de 25 000 \$ à la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la tenue de l'événement « Rallye vert »

Attendu que la résolution CA13 240229 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2013 approuvait la convention avec la Société de développement commercial Destination centre-ville et accordait, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 25 000 \$;

Attendu que la Société de développement commercial Destination centre-ville ne tiendra pas l'événement « Rallye vert » pour lequel une contribution de 25 000 \$ avait été accordée :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De modifier la résolution CA13 240229 afin d'annuler la contribution de 25 000 \$ accordée à Société de développement commercial Destination centre-ville.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites aux dossiers décisionnels.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 CTA1136255003

CA13 240481

Approuver les conventions avec 2 organismes dans le cadre des Volets 1 et 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 30 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver les conventions avec l'Association du Quartier du Musée et Art souterrain pour les appuyer dans la réalisation de leurs projets soumis en vertu des volets 1 et 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013;

D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 20 000 \$ à l'Association du Quartier du Musée;
- 10 000 \$ à Art souterrain.

D'imputer cette dépense totale de 30 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 CTA1130519021

CA13 240482

Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, pour la réalisation du « Programme de développement sportif, compétitif et non compétitif » et accorder une contribution de 13 500 \$ provenant du Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, pour la réalisation du « Programme de développement sportif, compétitif et non compétitif »;

D'accorder, à cette fin, à même le Fonds de soutien aux OBNL œuvrant en sports, loisirs et développement social, pour l'année 2013, une contribution de 13 500 \$;

D'imputer cette dépense totale de 13 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 CTA1135887002

CA13 240483

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.18.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240484

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 1 550 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 250 \$ au Groupe Harmonie organisme communautaire;
- 100 \$ à L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.;
- 700 \$ à l'Association du Village Shaughnessy;
- 500 \$ à l'Association des familles du parc Percy-Walters;

D'imputer cette dépense totale de 1 550 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 CTA1132701094

CA13 240485

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 1 645,07 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller Pierre Mainville, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ à Méta d'Âme;
- 250 \$ au Jardin communautaire Médéric Martin;
- 395,07 \$ à Chez Émilie, maison d'entraide populaire;

D'imputer cette dépense de 1 647,07 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 CTA1132701091

CA13 240486

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 3 100 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder, à la demande du conseiller François Robillard, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 300 \$ au Centre d'Entraide et de Ralliement Familial;
- 500 \$ au Conseil québécois LGBT;
- 1 000 \$ au Sentier urbain;
- 500 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil inc.;
- 500 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;
- 300 \$ à L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.;

D'imputer cette dépense totale de 3 100 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 CTA1132701098

CA13 240487

Approuver la convention avec la Société de la Place des Arts de Montréal et accorder une contribution totalisant 15 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec la Société de la Place des Arts de Montréal pour la tenue de l'événement « les célébrations du 50^e anniversaire de la Société de la Place des Arts de Montréal »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 CTA1132840028

CA13 240488

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec la SAESEM (Éco-quartier Peter-McGill) pour le suivi environnemental et l'entretien particulier de certains aménagements en 2013-2014 dans le cadre de la mise en oeuvre du projet « Quartier 21 Peter-McGill : mon îlot vert en ville » et accorder une contribution de 22 424 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec la SAESEM (Éco-quartier Peter-McGill) pour le suivi environnemental et l'entretien particulier de certains aménagements en 2013-2014 dans le cadre de la mise en oeuvre du projet « Quartier 21 Peter-McGill : mon îlot vert en ville »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 22 424 \$;

D'affecter une somme de 22 424 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 CTA1131145004

CA13 240489

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 429 482,66 \$ à Ceveco inc., pour divers travaux correctifs et d'entretien à la place Jean-Paul-Riopelle et autoriser une dépense maximale de 443 279,66 \$ (appel d'offres public VMP-13-019 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser une dépense maximale de 443 279,66 \$ pour divers travaux correctifs et d'entretien à la place Jean-Paul-Riopelle (appel d'offres VMP-13-019 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total approximatif de 429 482,66 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'affecter une somme de 424 002,44 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 CTA1134173002

CA13 240490

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec le Musée d'art contemporain de Montréal pour le retrait, l'entreposage et la réinstallation de l'oeuvre à la Place Jean-Paul-Riopelle et accorder une contribution maximale de 50 812 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec le Musée d'art contemporain de Montréal pour le retrait, l'entreposage et la réinstallation de l'oeuvre à la Place Jean-Paul-Riopelle;

D'accorder, à cette fin, une contribution maximale de 50 812 \$;

D'affecter une somme de 50 812 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 CTA1136220007

CA13 240491

Accorder un contrat de 286 529,20 \$ à Jacques Olivier Ford inc. pour la location de six fourgons neufs de seize pieds avec une option de rachat de 19 545,75 \$ par véhicule, pour un total de 117 274,50 \$ et autoriser une dépense maximale de 403 803,70 \$ (appel d'offre public 13-13064 – 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par François Robillard

D'autoriser une dépense maximale de 403 803,70 \$ taxes incluses, pour la location de six fourgons neufs de seize pieds avec option de rachat (appel d'offre public 13-13064 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 286 529,20 \$, taxes incluses, pour la location avec option de rachat de 19 545,75 \$ par véhicule, taxes incluses, pour un total de 117 274,50 \$, conformément aux conditions de sa soumission;

Ce dossier est conditionnel à l'adoption du budget 2014;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 CTA1135382010

CA13 240492

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240493

Prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2013 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt, conformément au règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire sur l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013;

De transmettre ce rapport pour dépôt au comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1134870004

CA13 240494

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1132701086

CA13 240495

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1132701087

CA13 240496

Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement et du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie;

De décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;

De déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} juin 2012 et le 31 mai 2013 ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1132519004

CA13 240497

Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassé leur vie utiles, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevé et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser la mise au rancart et la vente par encan des équipements décrits au sommaire décisionnel dans la section description;

D'accorder le mandat au Centre de services partagés du Québec pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1135382009

CA13 240498

Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 juin 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire des dépenses et des revenus au 30 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1134870005

CA13 240499

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240500

Adopter une résolution autorisant l'ajout d'un deuxième étage pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial aux 1120-1128, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 juillet 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 21 août 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

De modifier le projet de résolution en ajoutant, à la quatrième ligne du premier paragraphe, à la suite de « (01-282) », les mots « et à la résolution CA13 240107 »;

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

D'accorder, pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial aux 1120-1128, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9 et 24 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et à la résolution CA13 240107, afin

de permettre l'ajout d'un deuxième étage, et ce, en dérogation à la hauteur minimale prescrite;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour débiter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
pp 269
1136347003

CA13 240501

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étages, situé aux 2075 et 2085, rue Bishop, ainsi que sur des parties de terrain de bâtiments, situés aux 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 juillet 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 21 août 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

De modifier le projet de résolution en ajoutant :

- à la troisième ligne du premier paragraphe, à la suite de « (01-282) », les mots « et à l'article 1 du Règlement portant approbation du plan de rénovation, de construction et d'occupation d'un projet d'agrandissement du Musée des Beaux-Arts sur un terrain situé du côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Bishop et Crescent (7693 et son amendement) »;
- à la fin du premier paragraphe, à la suite du mot « stationnement », les mots « ainsi qu'aux modalités d'agrandissement pour le pavillon Jean-Noël Desmarais ».

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

D'accorder, pour les bâtiments situés aux 2075 et 2085, rue Bishop, 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9, 21.3, 43, 81, 85, 599 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et à l'article 1 du Règlement portant approbation du plan de rénovation, de construction et d'occupation d'un projet d'agrandissement du Musée des Beaux-Arts sur un terrain situé du côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Bishop et Crescent (7693 et son amendement), afin d'autoriser l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étages, et ce, notamment en dérogation, à la hauteur maximale en mètres et en étages, au dépassement maximal d'une construction hors toit, à la densité, aux marges latérales minimales, à la marge arrière minimale et au nombre minimal d'unités de stationnement ainsi qu'aux modalités d'agrandissement pour le pavillon

Jean-Noël Desmarais;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction :
 - le bâtiment peut atteindre une hauteur maximale égale ou inférieure à 5 étages pour 35 m pour la partie de bâtiment située à l'ouest de la limite est de la ruelle, constituée du lot 1 341 221 du cadastre du Québec, ainsi qu'une hauteur maximale égale ou inférieure à 16 m pour la partie de bâtiment à l'est de cette limite, et ce, mesurée hors tout et en tout point, incluant toute construction hors toit;
 - la densité de construction de la partie de terrain située à l'ouest de la limite est de la susdite mentionnée ruelle doit être égale ou inférieure à 6.
 - un mur latéral peut être implanté à une distance inférieure à la marge minimale de 2,5 m prescrite;
 - les éléments architecturaux et de couronnement peuvent faire saillie de plus de 0,75 m d'un plan de façade;
 - aucun nombre minimal d'unités de stationnement n'est exigé pour le bâtiment existant ou son agrandissement;
 - malgré toute disposition, dans le cadre d'une opération cadastrale requise au présent projet visant à détacher une superficie approximative totale de 57 m², les immeubles adjacents portant les numéros 2120 à 2162, rue Crescent peuvent notamment déroger aux exigences relatives à la marge arrière minimale et au nombre minimal d'unités de stationnement prescrits, en contrepartie de l'enregistrement de servitudes de passage vers la ruelle au bénéfice des propriétés visées aux fins d'issue;
- soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 270
1136347007

CA13 240502

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques avec un étage, à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 1125, rue Ontario Est, coin Amherst en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 juillet 2013 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques avec un étage au toit, à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 1125, rue

Ontario Est, coin Amherst, en dérogation aux articles 9, 134, 269 et 388 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement la volumétrie, la hauteur et les reculs de l'agrandissement projeté sur le bâtiment, conformément aux plans datés du 29 septembre 2012, réalisés par Christian Thiffault, architecte, et joints à la présente résolution;
- prévoir un système de ventilation adéquat pour ce qui est des émanations pouvant provenir des fonctions commerciales dans le bâtiment ou sur le site;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Cette révision portera également sur l'harmonisation de l'affichage au bâtiment et au site;
- fixer un délai de 60 mois pour le début des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- déposer à l'arrondissement une étude acoustique au terme des 9 premiers mois d'opération de la micro-brasserie et du café-terrasse et prévoir des mesures d'atténuation si nécessaire;
- le stationnement intérieur est réservé à l'usage exclusif résidentiel;
- déposer, lors de la demande de permis, aux fins de révision architecturale, un plan d'aménagement paysager entre l'entrée principale de l'immeuble et la rue Ontario, réalisé par un architecte paysager, tenant compte des critères d'accessibilité et de fréquentation du site;
- déposer une garantie financière de 80 000 \$ afin d'assurer la réalisation des travaux d'aménagement paysager;
- déposer, lors de la demande de permis, une proposition de stratégie de commémoration qui devra être installée dans le mail commercial du rez-de-chaussée ou à l'extérieur du bâtiment afin de rappeler les activités à caractère social, politique et sportif qui se sont tenues dans la salle du 2^e étage et afin de rappeler également l'histoire et le rôle du marché Saint-Jacques.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 256
1126090005

CA13 240503

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 juillet 2013 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le règlement CA-24-282.100 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 « Grandes

institutions » sur le site de l'ancien Planétarium Dow, situé au 1000, rue Saint-Jacques, lot 1 853 420 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA-24-282.100
1136090028

CA13 240504

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 6^e partie, B)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 370 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 340 permettant la vente de marchandises, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 40 permettant de marquer les trottoirs par un visuel de l'événement Journée « En ville, sans ma voiture! », selon les sites identifiés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1 art. 2.1), l'ordonnance O-0.1, o. 2 permettant l'occupation du domaine public à des fins d'enseignes publicitaires.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1130577010

CA13 240505

Accorder une dérogation mineure relativement à l'installation d'un conteneur à déchets dans la cour avant de la rue du Havre du Centre Jean-Claude-Malépart située au 2633, rue Ontario Est

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, pour le bâtiment situé au 2633, rue Ontario Est (Centre Jean-Claude-Malépart), une dérogation permettant l'installation d'un conteneur à déchets dans la cour avant de la rue du Havre, et ce,

en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 379 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation à la condition suivante :

- le conteneur installé doit être un système de collecte en profondeur de type « MOLOK Deep Collection » ou autres équivalents.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1136347019

CA13 240506

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2014

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1, article 40) l'ordonnance E-7.1, o. 41 fixant :

- la période au cours de laquelle peuvent être présentées les demandes de permis d'artistes ou d'artisans pour la saison 2014, soit du 7 au 11 octobre 2013, de 8 h 30 à 15 h;

- la période au cours de laquelle se tiendra les séances des comités d'évaluation est fixée au 28 octobre 2013 et au besoin les jours subséquents;

- la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2014, soit le 4 décembre 2013 à 10 h, pour les artisans de 6 ans et plus d'ancienneté, et à 13 h, pour les artisans de 5 ans et moins d'ancienneté, ainsi que le 5 décembre 2013 à 10 h, pour les artistes qui utilisent un autre procédé de réalisation que la caricature ou le portrait, et à 13 h, pour les artistes qui utilisent la caricature ou le portrait comme procédé de réalisation;

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues aux bureaux de l'arrondissement situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des séances d'attribution des emplacements qui se tiendront à la salle du Conseil de l'arrondissement au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1136408001

CA13 240507

Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Ritz-Carlton) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest (Hôtel Ritz-Carlton), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement aux conditions associées à l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- l'exploitation du café-terrasse doit se faire exclusivement sur la terrasse illustrée sur le plan d'aménagement de la piscine réalisé par la firme PXDI et estampillé par l'arrondissement le 19 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
pp 272
1136347010

CA13 240508

Accorder des dérogations mineures relativement au mode d'implantation et à la marge latérale minimale d'un bâtiment projeté, à être situé sur les lots 1 340 515 et 1 340 521 du cadastre du Québec, actuellement au 405, rue de la Concorde (Le Peterson)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, pour la construction d'un nouveau bâtiment, à être situé sur les lots 1 340 515 et 1 340 521 du cadastre du Québec, actuellement au 450, rue de la Concorde, des dérogations mineures permettant un mode d'implantation jumelé au lieu de contigu et une marge latérale minimale de 3 m au lieu des 4 m prescrits, et ce, notamment en dérogation aux articles 58 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1136347021

CA13 240509

Autoriser un « usage résidentiel » au rez-de-chaussée d'un futur bâtiment de 34 étages, actuellement au 405, rue de la Concorde, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 8° de l'article 136 de ce règlement, un « usage résidentiel » au rez-de-chaussée d'un futur bâtiment de 34 étages, actuellement au 405, rue de la Concorde.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1136347023

CA13 240510

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240511

Autoriser des usages commerciaux et des usages équipements collectifs et institutionnels sur une partie du rez-de-chaussée ainsi que l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble des étages 2 à 8, d'un futur bâtiment de 8 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte Catherine Est, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément aux articles 153 et 247 de ce règlement, les usages commerciaux « centre d'activités physiques », « épicerie (dépanneur) », « fleuriste », « hôtel », « librairie », « pharmacie », « restaurant », « services personnels et domestiques (buanderie automatique, comptoir de réception d'articles pour blanchisserie) » et « soins personnels » et les usages équipements collectifs et institutionnels « activité communautaire ou socioculturelle » ou « centre de santé et de services sociaux » sur une partie du rez-de-chaussée ainsi que l'usage résidentiel « bâtiment

abritant un nombre illimité de logements » sur l'ensemble des étages 2 à 8, d'un futur bâtiment de 8 étages, actuellement aux 166-174, rue Sainte-Catherine Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1136347013

CA13 240512

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation de l'événement « Marché de la brunante » à la Place de la Paix et à la Place du marché le 20 septembre 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser l'occupation du domaine public sur la Place de la paix et la Place du marché, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent, le 20 septembre 2013, de 9 h à 23 h;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 341 permettant de vendre de la nourriture et des boissons non alcoolisées ainsi que de consommer de la nourriture et des boissons non alcoolisées sur la Place de la paix et la Place du marché, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent, le 20 septembre 2013, de 17 h à 21 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 371 permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur sur la Place de la paix et la Place du marché, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent, le 20 septembre 2013, de 15 h à 21 h.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1130519022

CA13 240513

Accorder une dérogation mineure relativement au nombre d'unités de chargement exigé d'un bâtiment projeté au 1440, rue De la Montagne

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, pour un bâtiment projeté au 1440, rue De la Montagne, une dérogation permettant d'aménager un nombre de quais de chargement inférieur à celui prescrit pour ce bâtiment, et ce, en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1136347008

CA13 240514

Autoriser un usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 1225, rue Saint-Dominique, en vertu de la procédure des usages conditionnels (Centre culturel musulman de Montréal)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 153 de ce règlement, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 1225, rue Saint-Dominique (Centre culturel musulman de Montréal);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- la pratique de l'usage « lieu de culte » doit être confinée au 1245, rue Saint-Dominique;
- l'extension devra être soumise au processus de révision de projet préalable à la transformation du bâtiment en direction est vers la rue Bélanger.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1136347015

CA13 240515

Accorder une dérogation mineure portant sur l'alignement, les hauteurs et les accès véhiculaires à un bâtiment au croisement des rues de la Porte-de-Québec et Saint-André (Solano)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, pour le bâtiment situé au 99999, rue Saint-André (Solano), des dérogations permettant la construction d'un bâtiment dérogeant aux alignements, à la hauteur maximale, à la hauteur minimale du rez-de-chaussée, au couronnement de deux étages et à l'emplacement des entrées véhiculaires, et ce, en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation aux articles 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du règlement concernant la construction de bâtiments sur les emplacements délimités par les rues Notre-Dame, Saint-Hubert, de la Commune et Amherst (01-100) (Solano).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1136347022

CA13 240516

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation de l'événement « Marché fermier de l'UQÀM » à la Place Pasteur le 16 octobre 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser l'occupation du domaine public sur la Place Pasteur, le 16 octobre 2013, de 10 h à 18 h;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 342 permettant de vendre de la nourriture et des boissons non alcoolisées ainsi que de consommer de la nourriture et des boissons non alcoolisées sur la Place Pasteur, le 16 octobre 2013, de 11 h à 17 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 372 permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la Place Pasteur, le 16 octobre 2013, de 11 h à 17 h.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1136255007

CA13 240517

Modifier la résolution CA13 240275 autorisant le projet pilote de cuisine de rue sur le domaine public et édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance P-1, o. 314 afin de permettre l'ajout de deux sites de cuisine de rue et la prolongation du projet pilote

Attendu que le conseil d'arrondissement a, lors de sa séance du 7 mai, adopté la résolution CA13 240275 autorisant l'occupation du domaine public, du 20 juin 2013 au 29 septembre 2013, pour la réalisation du projet pilote de cuisine de rue;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, lors de cette même séance, édicté l'ordonnance P-1, o. 314 relative à la tenue du projet pilote de « cuisine de rue » sur le domaine public de l'arrondissement de Ville-Marie du 20 juin 2013 au 29 septembre 2013;

Attendu la perte d'offre de cuisine de rue pour le public par le retrait du site McTavish et le manque de disponibilité de la place Émilie-Gamelin;

Attendu qu'il serait nécessaire d'autoriser d'ajouter deux sites dans les secteurs Cité des Ondes et Quartier des spectacles :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De modifier la résolution CA13 240275 autorisant le projet pilote de cuisine de rue sur le domaine public afin de permettre la présence de 2 camions de cuisine de rue sur le site Cité des ondes sur le côté nord du boulevard René-Lévesque entre les rues Papineau et Alexandre De Sève et 2 camions de cuisine de rue sur le site Quartier des spectacles sur la rue Ontario côté sud entre les rues Clark et Saint-Urbain et de prolonger la durée du projet pilote jusqu'au dimanche 3 novembre 2013 inclusivement;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 339 modifiant l'ordonnance P-1, o. 314 relative à l'événement « Projet pilote de cuisine de rue sur le domaine public ».

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1130154011

CA13 240518

Adopter une résolution modifiant les limites du district de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal

Attendu que la Loi sur les cités et villes mentionne, à l'article 458.33, qu'à la requête du conseil d'une société de développement commercial, le conseil peut, par résolution, modifier les limites du district de cette société (L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu qu'en vertu de l'article 458.35 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la requête de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal a fait l'objet d'une consultation auprès des contribuables qui tiennent un établissement sur le territoire dont l'ajout est proposé;

Attendu que le registre devant recevoir la signature de ceux qui s'opposent à l'agrandissement du district de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal a été tenu le 19 août 2013 et que seulement 5 contribuables ont demandé, par la signature de ce registre, que la requête fasse l'objet d'un scrutin alors que le nombre requis de signatures pour qu'un scrutin ait lieu était de 45 :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'agréer la requête de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal visant l'agrandissement des limites de son district;

D'autoriser l'agrandissement des limites du district de cette société telles qu'elles sont définies au plan versé en pièce jointe du sommaire décisionnel, et ce, à partir du 1^{er} avril 2014.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1130519023

CA13 240519

Accorder une dérogation mineure portant sur l'accès véhiculaire à partir de la rue Saint-Urbain à un stationnement situé entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, pour le bâtiment situé au 99999 Saint-Urbain, une dérogation permettant un accès véhiculaire à partir de la rue Saint-Urbain, et ce, en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 4 du « Règlement modifiant le règlement portant

approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue Saint-Urbain » (97-097).

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1136347009

CA13 240520

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments aux 419-437, Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les lots 1 181 639, 1 181 784, 1 284 538 et PC-01702 bordant les rues Saint-Amable et Saint-Vincent et la place Jacques-Cartier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir les édifices portant les numéros 419 à 437, rue Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier, malgré notamment les articles 10, 377.1 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin d'aménager un complexe hôtelier conformément aux plans numérotés A-101, A-101-WG, A-104, A-108, A-301 à A-304, A-351 et A-353, réalisés par Béique, Legault, Thuot, architectes, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 août 2013;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- la hauteur maximale du bâtiment est de 25 mètres incluant les dépassements au toit;
- respecter substantiellement un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- la toiture de la Maison Cherrier ne doit comporter aucun usage (terrasse);
- malgré la condition mentionnée en b), les nouvelles portes d'entrée aux 422-430, place Jacques-Cartier devront être positionnées dans l'alignement de la façade et non en retrait de celle-ci;
- de soumettre lors de la demande de permis une analyse acoustique signée par un professionnel spécialisé en la matière ainsi qu'un document et des plans décrivant les mesures de mitigation prévues afin de réduire les niveaux sonores à l'intérieur du bâtiment adjacent au nord (432-436, place Jacques-Cartier);
- de soumettre lors de la demande de permis une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel des coûts de préservation et de restauration de la Maison Edward-William-Gray (427-437, rue Saint-Vincent) et de la Maison Cherrier (419-423, rue Saint-Vincent) selon les orientations de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'en assurer la réalisation;
- soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.20
pp 273
1124400059

CA13 240521

Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1 - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1.

40.21 1135353001

CA13 240522

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.22 à 40.24.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240523

Autoriser l'usage « parc de stationnement privé intérieur de 351 unités » dans le bâtiment situé au 1601, avenue De Lorimier, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 204 de ce règlement, l'usage « parc de stationnement privé intérieur de 351 unités » dans l'édifice situé au 1601, avenue De Lorimier.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1136347011

CA13 240524

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2013, 5^e partie, C)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 373 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 121, permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 343, permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1136370003

CA13 240525

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 7^e partie, A) et édicter l'ordonnance

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2013, 7^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 374, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1132840027

CA13 240526

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par les camions de déménagement - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par un véhicule de déménagement.

40.25 1132701093

CA13 240527

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 935 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 935 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

40.26 1135929001

CA13 240528

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.27 et 40.28.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240529

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA11 240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens - 1^{er} projet de résolution

Attendu que le conseil d'arrondissement a, lors de sa séance du 12 décembre 2011, adopté la résolution CA11 240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier la résolution CA11 240757 en ajoutant l'alinéa suivant au premier paragraphe de son dispositif :

« d) de déroger notamment aux articles 659 et 660 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'aménager 84 unités de stationnement pour vélo; ».

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.27
pp 271
1136347018

CA13 240530

Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrence et Jean-D'Estrées;

De soumettre ce projet de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

40.28 1136347027

CA13 240531

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement de l'année 2013 en remplaçant la date du mardi 1^{er} octobre par celle du mercredi 2 octobre et en modifiant l'endroit où se tiendra cette séance, soit à la salle du conseil au 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Les séances ordinaires à venir seront donc tenues à 19 h aux dates et endroits suivants :

Date du conseil 19 h	Lieu	Adresse
Mercredi 2 octobre 2013	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
Mardi 19 novembre 2013	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
Mardi 10 décembre 2013	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

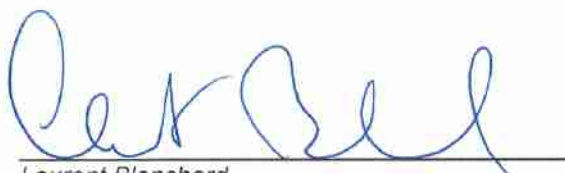
70.01 1132701092

Levée de la séance

Le maire indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 2 octobre 2013 à 19 heures, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 22 h 12.

70.02


Laurent Blanchard
Maire


Demerico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA13 240536
lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2013.*